



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Montreuil, le 12 mai 2017

**COMMISSION PARITAIRE DU 11 MAI 2017**

# DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LES NÉGOCIATIONS SALARIALES !

**Présents pour le collège salariés C.G.T :**  
**Nadine ALMERO (CE PACA), Annick RENAUD (CE RESEAU IDF), Philippe FERRAND (CE LR).**

Lors de cette Commission Paritaire, les membres de la délégation CGT ont porté, devant le collège employeurs, les revendications des salariés CE/CCGPF suivantes :

- Le versement de l'équivalent du dividende sous la forme d'une « prime de convergence » ;
- La revalorisation de la grille des salaires ;
- La mise en place d'un calendrier de travail sur le référentiel des métiers ;
- Les dispositions prévues par l'employeur, dans le cadre d'éventuelles restructurations mises en place par la SNCF en 2018.

## **Propositions du collège employeurs suite aux revendications de la délégation CGT :**

- Le versement sur le salaire du mois de mai d'une prime de convergence d'environ 400€ (393 € bruts précisément).

Vote : seule la CGT a voté pour cette mesure, toutes les autres OS présentes ont refusé de voter pour. La mesure a été acceptée.

- Augmentation de la prime de vacances de 50€ qui sera versée au mois de juin.

Vote : le collège salariés a voté pour cette mesure. La mesure a été acceptée.

Le collège employeurs a informé le collège salariés de la tenue d'une Table Ronde le 30 juin 2017 avec la SNCF et les partenaires sociaux.

Le collège employeurs s'engage à répercuter aux salariés des CE/CCGPF la moindre avancée sociale dont pourraient bénéficier les cheminots. Ces éventuelles mesures seront mises en œuvre sans réunir la commission paritaire.

## **TRAVAIL SUR LE RÉFÉRENTIEL DES MÉTIERS / REVALORISATION DE LA GRILLE**

Le collège employeurs a sollicité les organisations syndicales composant le collège salariés afin qu'elles fournissent leurs propositions, à ce jour, seule la CGT a remis des propositions issues d'un travail effectué au sein du collectif national CGT des personnels CE/CCGPF.

Devant l'incapacité des autres OS à fournir des propositions factuelles et concrètes, le collège employeurs a décidé de leur octroyer un dernier délai supplémentaire d'un mois, afin qu'elles puissent répondre à leurs obligations.

**Commentaire de la délégation CGT : la CGT dénonce l'incohérence de certaines OS dans les CE et au CCGPF qui d'un côté dénoncent une urgence sociale et de l'autre, trainent des pieds pendant que les salariés attendent. La CGT est encore et toujours la seule organisation syndicale à construire des actions porteuses de résultats (rassemblements à St Denis, envahissements de plénières, pétition + de 26 000 signatures ...) et à porter des revendications crédibles depuis des années.**

**Information du collège employeurs** : mise en place d'une étude dans le cadre de la réforme territoriale et son impact sur les CE/CCGPF.

Afin d'anticiper les conséquences d'éventuelles restructurations mises en œuvre par la SNCF en 2018, dans le cadre de la réforme territoriale, une consultante va être détachée pour mener à bien une étude sur deux territoires : les CE Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon (région Occitanie) ainsi que les CE 5 parisiens et le CCGPF.

En régions, les délégués du personnel seront informés de cette démarche.

Le collège employeurs informera la Commission Paritaire de l'avancement de ces travaux.

